


Montréal  **Système de gestion des décisions des instances**
Intervention - Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

Numéro de dossier : 1134992024

Unité responsable **administrative** Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises

Objet Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

L'ensemble des engagements auxquels souscrivent les promoteurs répondent aux exigences de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*. Ils seront colligés dans une lettre d'engagement à être signée incessamment par les Promoteurs et dont le libellé fait consensus. Ces engagements comprennent les obligations suivantes :

- Vendre un lot à un OBNL afin de construire des logements sociaux et communautaire, lot dont la superficie résidentielle constructible représente 15% de la superficie résidentielle totale. Ce lot sera vendu à l'OBNL à un prix répondant à la capacité de payer du programme de subvention AccèsLogis pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;
- Offrir des logements abordables correspondant aux normes du programme d'accession à la propriété de la Ville de Montréal, dans une proportion de 15 % du total des unités.

De plus, les Promoteurs s'engagent à construire 33 logements familiaux de 3 chambres à coucher.

Ces engagements seront garantis par une lettre d'engagement du propriétaire actuel du site (Imprimeries Transcontinental inc.) en regard au volet social et communautaire, et par des lettres de garanties bancaires en faveur de la Ville pour les logements abordables. Les unités familiales non réalisées feront l'objet d'une compensation financière le cas échéant.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention

Martin F FERLAND

Conseiller en développement de l'habitation

Tél. : 514-872-8577

Endossé par:

Bernard CYR

Chef de division

Tél. :514-872-2848

Date d'endossement: 2013-11-26

Numéro de dossier : 1134992024